



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Toulouse, le 2 novembre 2021

**L'État renouvelle son soutien à la filière lourdement touchée par le gel lors du Conseil de bassin viticole Sud-Ouest**

Le Conseil de bassin viticole du « Sud-Ouest », instance de concertation entre les partenaires de la filière, s'est réuni sous la présidence d'Étienne Guyot, préfet de la région Occitania et préfet coordonnateur du bassin viticole Sud-Ouest.

Cette séance a été l'occasion de confirmer l'engagement de l'État dans l'accompagnement de la filière vitivinicole pour faire face, d'une part, aux conséquences de la crise sanitaire sans précédent due à la COVID et, d'autre part, à l'impact des gelées de début avril d'une intensité rare.

**L'État au soutien des viticulteurs suite aux gelées d'avril**

Le conseil de bassin viticole a fait le point sur la catastrophe climatique du mois d'avril 2021. En effet, les épisodes de gel de début avril, d'une intensité exceptionnelle, ont freiné les espoirs d'un redressement après la crise sanitaire.

La récolte 2021 du bassin, estimée à 2,2 millions d'hectolitres, s'annonce en baisse de l'ordre de 35% par rapport à une année normale.

Le gouvernement a immédiatement pris la mesure de cette évènement climatique sans précédent en annonçant un soutien d'1 milliard d'euros aux filières touchées.

Ainsi, un fonds d'urgence a été débloqué et versé aux exploitations d'Occitania les plus en difficulté pour un montant de 6,5 M€ dès la fin du printemps ; ce montant a ensuite été doublé par les collectivités territoriales.

Dès l'été, les mesures de prise en charge des cotisations sociales et de dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti permettant de soulager la trésorerie des exploitations ont été engagées et sont en cours de mise en œuvre.

De plus, le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) se réunira le 17 novembre prochain afin de reconnaître les situations de calamités des exploitations viticoles et préciser les modalités d'indemnisation à ce titre.

**Une mobilisation sans précédent dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique**

Le conseil de bassin a dressé un bilan intermédiaire des travaux engagés dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les travaux s'articulent sous 3 thématiques : gestion agricole de crise, résilience de l'agriculture et vision partagée et raisonnée des ressources en eau.

Le Président de la République a annoncé le 10 septembre dernier la mise en œuvre au 1er janvier 2023 de la réforme de l'assurance récolte. Cette réforme est très attendue par les viticulteurs. Ainsi le conseil de bassin a été l'occasion pour les membres professionnels de faire des propositions concrètes sur les aménagements nécessaires du système.

**CONTACTS PRESSE**

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)